



Conseil de l'Éducation
et de la Formation

Synthèse et mise en perspectives de recommandations du CEF suite à l'Année des compétences

Avis n°122



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

SFMQ
Orientation CPU
Abandons scolaires précoces
Formation des enseignants et formateurs
Insertion socioprofessionnelle
Validation et valorisation des acquis
Education à la citoyenneté
ECVET
Cadre francophone des certifications
Qualité



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Synthèse et mise en perspective
de recommandations du CEF
suite à l'Année des compétences**

**Avis N°122
Conseil du 28 mars 2014**

Résumé :

2013, Année des compétences a connu un succès de participation, tant au niveau des acteurs de terrain que de l'implication du monde politique régional et communautaire.

Ceci traduit la nécessité perçue comme importante, au niveau du terrain, de collaborer entre différents opérateurs et secteurs et l'émergence du rôle de l'éducation et de la formation dans les politiques de développement régional.

L'importance accordée à l'éducation et à la formation répond, au niveau régional, aux stratégies européennes EU 2020 et ET 2020 : développer les compétences de la population en vue de soutenir le développement de la société.

Le CEF définit l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie de la manière suivante :

Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, une politique cohérente d'éducation et de formation sera déployée permettant ainsi au citoyen d'être l'acteur de sa vie professionnelle, culturelle et sociale dans un cadre organisé et défini collectivement.

Cette définition sert de fil conducteur au présent Avis :

- ▶ rappel des missions de l'éducation et de la formation tout au long de la vie
- ▶ définitions de concepts clés
- ▶ réflexions et recommandations concernant les outils et structures
- ▶ attention à apporter aux parcours du citoyen, abordée selon deux axes : l'orientation et la lutte contre l'exclusion et le décrochage
- ▶ conditions de mise en œuvre : la formation des enseignants et formateurs et la gestion de la qualité.

Dans le rappel de ses recommandations, le CEF constate les progrès réalisés tout en soulignant certains champs qu'il faut continuer à investir :

- ▶ l'orientation
- ▶ la lutte contre le décrochage et l'exclusion (problèmes des abandons scolaires précoces et les politiques d'insertion professionnelle au regard des mesures d'activation et de la garantie jeune)
- ▶ la mise en œuvre de la recommandation¹ EQARF.

Face au constat

- ▶ de l'évolution de la consultation en matière d'enseignement et de formation
- ▶ de la territorialisation de ces politiques
- ▶ de l'évolution du CEF, aiguillon victime de ses succès et de la territorialisation des enjeux,

le CEF juge utile, pour conclure, d'essayer d'élaborer, dans la suite de cet Avis, une proposition **pour un processus de pilotage en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.**

¹ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Introduction

2013, *Année des compétences* a connu un succès de participation, tant au niveau des acteurs de terrain (plus de 200 organisations) que de l'implication du monde politique régional et communautaire (10 ministres).

Ceci traduit

- la nécessité perçue comme importante, au niveau du terrain, de collaborer entre différents opérateurs et secteurs (enseignement, formation, insertion, orientation, emploi, monde de l'entreprise, etc.) ;
- l'émergence du rôle de l'éducation et de la formation dans les politiques de développement régional.

Cette importance accordée à l'éducation et à la formation dans les politiques de développement se concrétise, en Wallonie, dans le plan Marshall 2022. Elle est également présente en Région de Bruxelles-Capitale, de manière moins explicite vu le statut constitutionnel bilingue et bicommunautaire de la Région.

L'importance accordée à l'éducation et à la formation répond, au niveau régional, aux stratégies européennes EU 2020 et ET 2020 : développer les compétences de la population en vue de soutenir le développement de la société.

Le CEF a été présent au cours de l'Année des compétences. Il a participé directement à certaines thématiques et a diffusé ses réflexions et Avis à maintes reprises. En effet, la majorité des thématiques ont fait l'objet de travaux du CEF.

Thématique de l'Année des compétences	Avis du CEF y afférant
La formation des formateurs et des enseignants	Avis 111 : Recrutement et entrée dans la carrière des enseignants débutants Avis 105 : La formation des instituteurs et des régents Avis 83 : La Formation des Formateurs d'Enseignants Avis 75 : La formation des formateurs d'adultes en formation professionnelle continue Avis 72 : Référentiel pour le métier d'enseignant dans l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française de Belgique Avis 71 : Réforme de la formation des enseignants Avis 70 : Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur – CAPAES Avis 63 : Compétences pédagogiques des enseignants exerçant dans l'Enseignement supérieur Avis 45 : Spécificités de la profession enseignante, spécificités de la formation à cette profession Avis 46 : Enseignement spécial. La formation des personnels exerçant leur fonction dans l'Enseignement spécial Avis 26 : Formation des enseignants : Orientations générales. Glossaire et annexes Avis 13 : Avis sur le projet de réforme de la formation des enseignants proposé par le Ministre Lebrun

Les métiers verts et le développement durable	
Les connaissances de base et les attitudes	<p>Avis 117: Education, formation et « employabilité »</p> <p>Avis113 : Compétences non techniques, compétences transversales, une question de contexte</p> <p>Avis 99 : Compétences non-techniques : la définition du CEF</p> <p>Avis 96 : Les compétences clés et l'éducation et la formation des groupes de personnes fragilisées</p> <p>Avis 95 : Appropriation des savoirs fondamentaux</p>
Les compétences et la qualité	<p>Avis 108 : Vers une politique cohérente de gestion de la qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle</p> <p>Avis 35 : Enseignement supérieur Universités et Hautes Ecoles. L'évaluation de la qualité dans l'Enseignement supérieur</p>
L'esprit d'entreprendre	Avis 115 : Innovation, créativité et emploi... une interpellation à l'enseignement et à la formation
La validation et valorisation des compétences	<p>Avis 91 : Validation des acquis non formels et informels dans l'enseignement non obligatoire. Pistes opérationnelles</p> <p>Avis 88 : Validation des acquis non formels et informels dans l'enseignement non obligatoire</p> <p>Avis 51 : Validation des compétences</p>
Des compétences aux acquis d'apprentissage	<p>Avis 110 : Les acquis d'apprentissage, du concept à la mise en œuvre : pour une approche transparente et cohérente des pratiques entre opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle</p> <p>Avis 107 : Pour une mise en œuvre cohérente des acquis d'apprentissage entre opérateurs de l'enseignement et de la formation</p> <p>Avis 100 : Acquis de l'Education et de la Formation ou Acquis d'apprentissage : un concept défini et une opportunité à saisir</p>
La formation en alternance	<p>Avis 109 : Définir une typologie des relations stagiaire-opérateur-entreprise</p> <p>Avis 69 : La professionnalisation de l'encadrement des stagiaires en entreprise</p> <p>Avis 68 : Des multiples formes de relations emploi-formation à la formation en alternance</p>
Transférer les savoirs issus de la recherche vers les travailleurs et les demandeurs d'emploi : un enjeu majeur de la formation continue universitaire.	
Les nouvelles technologies et la formation à distance	
L'orientation	<p>Avis 101 : Une démarche d'orientation au 3ème degré dans le cadre des deux semaines octroyées par le Décret « Missions »</p> <p>Avis 98 : L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long des études</p> <p>Avis 97 : L'orientation des adultes et des jeunes dans le cadre de l'insertion et de la formation professionnelles</p> <p>Avis 90 : Orientation, guidance, information ... tout au long de la vie</p> <p>Avis 78 : Orientation et information sur les études, les formations et les métiers,</p>
La gestion des compétences tout au long de sa vie	L'ensemble des avis précités

La perspective de l'Année des compétences dépasse les centres d'intérêt du CEF. L'Année des compétences considère la gestion des compétences suivant quatre piliers :

enseignement – formation – recherche – monde de l'entreprise

Le CEF, comme son nom et ses missions décrétales l'indiquent, se centre sur les deux premiers piliers (Education et Formation) en lien avec l'emploi. Ainsi, au cours des dix dernières années, une majorité d'Avis du CEF ont été transversaux à l'enseignement et à la formation, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie.

Les réflexions et Avis du CEF s'inscrivent pleinement dans quatre des cinq recommandations du mémorandum de l'Année des compétences :

- ▶ *Soutenir l'enseignement et la formation dans leurs adaptations concertées aux parcours de vie non linéaires des citoyens en leur offrant un environnement accessible, accueillant et sécurisé via l'acquisition de nouvelles compétences.*
- ▶ *Contribuer au développement des pratiques de la formation professionnelle et de l'enseignement en y intégrant l'orientation et le passage vers la sphère professionnelle.*
- ▶ *Soutenir les transitions professionnelles par l'identification, la validation et la valorisation des compétences.*
- ▶ *Rendre opérationnelle la coopération des quatre piliers fondée sur la co-création, co-éducation... en vue de renforcer la solidarité et l'interaction entre eux, sur base d'un réseau de projets, de boucles de rétraction, de technologies de transfert, d'un référentiel de qualité partagé...*

Le CEF juge utile, au terme de l'Année des compétences, de rappeler les éléments essentiels de certains de ses Avis en en présentant une synthèse placée dans le contexte social et politique actuel.

2. Missions de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Le CEF, dès sa création en 1990², a eu le souci de définir les objectifs et missions de l'éducation et de la formation³ afin de cadrer ses réflexions. Cette volonté de définir objectifs généraux et particuliers de l'enseignement et de la formation se retrouve aussi dans la participation du CEF aux Assises de l'enseignement⁴.

Ces définitions des objectifs et missions ont influencé des dispositions décrétales dont l'important décret « Missions » de 1997⁵. L'Avis 80 : Refondation des humanités professionnelles et techniques influence toujours les réformes en cours dans le qualifiant.

Plus récemment, avec l'émergence des politiques européennes en matière d'éducation et de formation et de la notion d'apprentissage tout au long de la vie, le CEF en a défini l'objectif de la manière suivante⁶ :

Dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, une politique cohérente d'éducation et de formation sera déployée permettant ainsi au citoyen d'être l'acteur de sa vie professionnelle, culturelle et sociale dans un cadre organisé et défini collectivement.

² Cf. Le Conseil de l'Éducation et de la Formation en Communauté française de Belgique, Les Cahiers de l'Éducation permanente, MOC-PAC, 2099 et Le Conseil de l'Éducation et de la Formation, Courrier hebdomadaire du CRISP N° : 2080-2081, 2010

³ Avis 2 : Objectifs généraux du système d'enseignement et de formation

Avis 3 : Objectifs particuliers de l'enseignement fondamental – Objectifs particuliers de l'enseignement secondaire

Avis 18 : Les objectifs particuliers à l'enseignement secondaire et comment atteindra-t-il ses objectifs ?

Avis 44 : Les objectifs de l'Enseignement supérieur et des pistes pour favoriser leur mise en pratique

Avis 53 : Les enjeux de la formation professionnelle continuée

Avis 59 : Objectifs particuliers de l'enseignement de promotion sociale

Avis 64 : Les objectifs de la formation professionnelle continue

⁴ Avis 28 : Rapport du CEF après la remise des conclusions des assises de l'enseignement

⁵ Avis 42 : Avis relatif au « Projet de décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre »

⁶ Avis 117 : Éducation, formation et « employabilité »

Cette définition insiste sur la **responsabilité collective** des pouvoirs publics et des opérateurs d'enseignement et de formation pour permettre au citoyen, en tant qu'**acteur de ses choix**, de faire face à l'évolution sociale entraînant souvent des **parcours professionnels et de formation variés et non linéaires**. Vu le contexte institutionnel, elle impose une **collaboration** entre les différents pouvoirs politiques compétents et entre les opérateurs d'enseignement et de formation afin de définir une **politique cohérente** en la matière.

Cette définition sert de fil conducteur au présent document :

- ▶ Après ce rappel **des missions de l'éducation et de la formation tout au long de la vie**, seront abordées les **définitions de concepts clés** en vue d'assurer la cohérence des approches entre les différents opérateurs intervenant dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Suivront des réflexions et recommandations concernant les **outils et structures** permettant l'organisation du cadre commun.
- ▶ L'attention à apporter aux **parcours du citoyen** sera ensuite abordée selon deux axes, ceux de **l'orientation** et de la **lutte contre l'exclusion et le décrochage**.
- ▶ Des **conditions de mise en œuvre** de cette politique cohérente seront évoquées : la **formation des enseignants et formateurs** et la **gestion de la qualité**.
- ▶ Pour conclure, le CEF, compte-tenu des évolutions du paysage de l'enseignement et de la formation et de la territorialisation des politiques, juge utile de d'élaborer, dans la suite de cet Avis, une proposition **pour un processus de pilotage dans le champ spécifique des politiques croisées en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie**.

3. Définitions de concepts clés

Ce chapitre propose une série de définitions relatives au concept de compétences et à celui d'acquis d'apprentissage.

3.1. Définitions relatives au concept de compétences

Ces définitions ne sont pas figées. Elles peuvent évoluer. Elles peuvent être abordées selon plusieurs axes.

Un premier axe distingue les compétences de base, compétences clés, socles de compétences (c'est-à-dire un minimum de compétences à acquérir à un moment donné et qui serviront à développer d'autres compétences) des compétences disciplinaires ou professionnelles.

Un deuxième axe distingue, au sein des compétences professionnelles, les compétences techniques des compétences non techniques

Compétence

- ▶ *Aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches (Décret « Missions », chapitre 1er, Article 5).*

- ▶ *La compétence est la capacité prouvée d'effectuer une tâche ou une opération conformément à une norme prédéterminée. Afin d'être compétent il est nécessaire de posséder différents genres de compétences dans une situation de travail ou d'étude. Celles-ci incluent des compétences cognitives, des compétences fonctionnelles ou méthodologiques (aptitudes ou savoir-faire), des compétences personnelles et des compétences éthiques. (document européen proposant l'EQF, définition reprise par EUNEC)*
- ▶ *La compétence est la capacité à mettre en œuvre des savoirs, savoir-faire, aptitudes et capacités dans une situation habituelle ou nouvelle. (glossaire multilingue du CEDEFOP)*

Compétences transversales

- ▶ *Attitudes, démarches mentales et méthodologiques communes aux différentes disciplines à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire ; leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves. (Décret « Missions », chapitre 1^{er}, Article 5).*

Compétences clés⁷

Le cadre *Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie – Un cadre de référence européen*⁸ proposé par le Parlement européen et le Conseil décrit les huit compétences clés suivantes dans une annexe à la proposition de recommandation :

1. *Communication dans la langue maternelle*
2. *Communication dans une langue étrangère*
3. *Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies*
4. *Culture numérique*
5. *Apprendre à apprendre*
6. *Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques*
7. *Esprit d'entreprise*⁹
8. *Sensibilité culturelle.*

Les compétences sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour son épanouissement et son développement personnel, sa citoyenneté civique, son intégration sociale et sa vie professionnelle. Au terme de la période obligatoire d'enseignement ou de formation, les jeunes devraient avoir acquis un niveau de compétences clés leur permettant à entrer dans la vie adulte. Ils devraient ensuite les développer, les entretenir et les tenir à jour au travers de l'éducation et de l'apprentissage tout au long de la vie.

Parmi ces compétences, nombreuses sont celles qui se recoupent et sont étroitement liées: des aptitudes essentielles dans un domaine donné vont renforcer les compétences nécessaires dans un autre. Pour être en mesure d'apprendre, il est essentiel de maîtriser les

⁷ Avis 96 : Les compétences-clés et l'éducation et la formation des groupes de personnes fragilisées

⁸ Proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

⁹ Cette compétence se traduit plus volontiers en CFWB par esprit d'entreprendre

compétences de base dans les langues, l'écriture et la lecture, le calcul et les TIC, et pour toute activité d'apprentissage, il est fondamental d'apprendre à apprendre.

Une série de thèmes sont récurrents dans l'ensemble du cadre et interviennent dans les huit compétences clés: réflexion critique, créativité, esprit d'initiative, résolution de problèmes, évaluation des risques, prise de décision et gestion constructive des sentiments.

Le CEF¹⁰ s'est intéressé à la notion de compétences non techniques en complément aux compétences techniques, au sein des compétences professionnelles.

Compétences techniques

- ▶ Pouvoir et savoir définir les tâches et contenus de son domaine d'activité et maîtriser les connaissances et savoir-faire nécessaires à cet effet. Glossaire ECVET

Compétences non techniques

Dans l'Avis 99, en préambule aux recommandations, le CEF propose de

- ▶ *Veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les « savoir-être » de type psychosocial et/ou socioculturel et les compétences non techniques.*
- ▶ *Retenir comme définition de ces compétences la définition de G. Bunk¹¹ : **La compétence non technique** se décline en 3 dimensions :*
 - *La compétence méthodologique : être capable de réagir de façon méthodologiquement adéquate aux tâches demandées et aux changements susceptibles d'intervenir, trouver des solutions de manière autonome et transposer de façon judicieuse les expériences réalisées à de nouveaux problèmes.*
 - *La compétence sociale : savoir collaborer avec autrui selon un mode communicatif et coopératif et faire preuve d'un comportement social et de sensibilité interpersonnelle.*
 - *La compétence contributionnelle : être capable de contribuer de manière constructive à l'aménagement de son poste de travail et de son environnement professionnel, savoir organiser et décider de son propre chef et être disposé à assumer des responsabilités.*

Le CEF formule les recommandations suivantes :

Deux parcours de formation à ces compétences se dégagent :

- ▶ *Des compétences non techniques sont intégrées dans le profil métier et déclinées en acquis d'apprentissage dans le profil formation et dans les programmes.*
- ▶ *D'autres compétences non techniques contribuent à l'employabilité, ce sont des attitudes et comportements psychosociaux et culturels.*

Dans cette catégorie

 - *une première partie peut être prise en compte par la formation avec évaluation et certification ; elle comprend des attitudes nécessaires à l'employabilité*

¹⁰ Avis 99 : Les compétences non techniques : la définition du CEF

Avis 113 : Avis 113 Compétences non techniques, compétences transversales, une question de contexte

¹¹ G. P. Bunk, Transmission de la compétence dans la formation professionnelle en Allemagne, CEDEFOP Formation professionnelle 1/94 Revue européenne

- *une deuxième partie comprend des attitudes propres à la personne, à son comportement et à son implication dans les règles de la société les plus communément admises. Dans la mesure où elles concourent à une amélioration de l'employabilité, elles pourraient, voire même devraient, être approchées par des actions éducatives dans la formation mais elles ne peuvent faire l'objet ni d'évaluation ni de certification.*

3.2. Définitions relatives au concept d'acquis d'apprentissage

- ▶ **Acquis de l'Education et de la Formation (ou Acquis d'apprentissage)¹² :** *énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage.*

Le CEF a tenté de rendre opérationnelle cette définition¹³, d'une part en comparant les définitions des différents pouvoirs politiques et opérateurs et, d'autre part, en analysant la manière dont se définissent, en pratique, les acquis d'apprentissage.

Considérant [...] qu'il existe désormais une mise en correspondance des définitions tant officielles que pratiquées par les opérateurs ; le CEF recommande d'utiliser dans tous les secteurs de l'enseignement et de la formation les acquis d'apprentissage comme interface entre les attentes de la société d'une part et l'offre de l'enseignement et de la formation d'autre part.

Les attentes sociétales exprimées par les divers acteurs économiques, sociaux et culturels doivent se traduire en compétences attendues et ce, sur base d'un consensus social et politique à activer en permanence.

Sur base de ce consensus social et politique, ces compétences attendues sont alors prises en compte par les opérateurs d'enseignement et de formation en les pondérant en fonction de leurs missions et de leurs spécificités.

Cette prise en compte des compétences attendues mène à la définition des acquis d'apprentissage. Ils ont l'avantage, pour la société et l'apprenant, de clarifier ce qui constitue les résultats attendus de la formation et ce qui est réellement évalué et certifié.

d'harmoniser autant que possible les termes utilisés et leurs définitions, en s'inscrivant dans des définitions européennes ou au minimum de repérer les similitudes qui existent entre différents opérateurs au-delà du vocabulaire utilisé. Dans tous les cas, les termes utilisés doivent être transparents et rigoureusement définis.

¹² Avis 100 Acquis de l'Education et de la Formation ou Acquis d'apprentissage : un concept défini et une opportunité à saisir

¹³ Avis 110 Les acquis d'apprentissage, du concept à la mise en œuvre : pour une approche transparente et cohérente des pratiques entre opérateurs d'enseignement et de formation professionnelle

4. Outils et structures

Acquis d'apprentissage

Les acquis d'apprentissage constituent les éléments clés qui permettent de définir les outils de transparence des certifications amenés à permettre la reconnaissance des acquis et la mobilité du citoyen.

Le paysage de l'enseignement et de la formation professionnelle a subi, ces dernières années, une évolution dont une des caractéristiques principales est le **passage généralisé aux acquis d'apprentissage**.

Selon les opérateurs, ce passage a nécessité - et nécessite encore - soit des changements profonds dans la manière de concevoir les certifications, soit des adaptations des pratiques existantes.

Une autre caractéristique de cette évolution consiste en la multiplication de collaborations entre opérateurs différents, collaborations basées sur la reconnaissance d'acquis d'apprentissage ou sur la construction de référentiels partagés.

Cette évolution permet la mise en œuvre des **crédits dans l'enseignement et la formation professionnelle**, la construction **du cadre francophone des certifications** ainsi que la **validation et la valorisation des acquis**.

Elle répond à la recommandation suivante du CEF¹⁴

Considérant que les acquis d'apprentissage, associant des connaissances, des aptitudes et des compétences, sont plus que la juxtaposition aléatoire de ces éléments. Pour qu'ils reflètent le résultat attendu en fin de formation, ces éléments doivent être intégrés dans un ensemble cohérent lié, s'il échet, à la profession et au niveau visés, le CEF recommande d'adopter la dénomination d'acquis d'apprentissage pour désigner les résultats attendus en fin de formation, faire apparaître le degré d'autonomie et de responsabilité dans le profil de fin de formation et assurer une approche intégrative des acquis. Cela implique :

- ▶ *l'explicitation des savoirs, des aptitudes et du niveau d'autonomie et de responsabilité, afin de déterminer le niveau auquel se situe la formation, dans le respect de la définition européenne du concept de compétence et du CEC ;*
- ▶ *l'explicitation de ces savoirs et de ces aptitudes ainsi que de ce niveau d'autonomie et responsabilité en lien avec une ou des situation(s) significatives(s) du champ professionnel et/ou de contextes d'action ou d'études ;*
- ▶ *l'utilisation de ces situations comme guides pour la construction d'unités de formation permettant la mobilité ;*
- ▶ *des modalités d'évaluation cohérentes avec l'ensemble des composantes des acquis d'apprentissage.*

¹⁴ Avis 107 Pour une mise en cohérence des acquis d'apprentissage entre opérateurs de l'enseignement et de la formation

Crédits

Dès 1992¹⁵, le CEF recommande une collaboration entre enseignement et formation professionnelle (encore organisée à l'époque au niveau communautaire), un renforcement de la formation continue et la promotion d'une *certification intégrée dans un système d'unités capitalisables et légalement reconnue*. L'idée d'une modularisation de l'enseignement qualifiant en cohérence avec l'enseignement de promotion sociale et la formation professionnelle se retrouve dans les recommandations de l'Avis 80¹⁶. Parallèlement, le CEF recommande depuis les Avis 51 et 61¹⁷ le redéploiement de la Commission communautaire des métiers et qualifications) CCPQ. Le CEF a suivi dès son début le développement des ECVET (système européen de transfert de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels) en participant, entre autres, à des projets européens. Ces recommandations se voient concrétisées par la mise en place du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et de la Certification par unités (CPU) et des collaborations renforcées entre l'alternance organisée par la formation pour les indépendants et les PME et par l'enseignement.

Validation et valorisation des acquis

La validation des acquis de l'expérience est depuis longtemps un champ d'intérêt du CEF. L'Avis 51 est à la base de la mise en place du Consortium de validation des compétences. Les recommandations du CEF en matière de validation des acquis dans l'enseignement non obligatoire se retrouvent, en partie, dans le développement de la valorisation des acquis dans l'enseignement supérieur. L'Année des compétences a permis de rapprocher les acteurs du Consortium, de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur et de mettre en place un portail commun qui rend visible les trois approches pour le public.

Cadre francophone des certifications

Le CEF, par de nombreux Avis¹⁸, suit depuis son début la mise en œuvre du cadre européen des certifications et a contribué activement aux travaux de conception du cadre francophone qui va bientôt se mettre en place.

Stages et alternance

Le CEF s'est penché¹⁹ sur la définition et les caractéristiques nécessaires à l'usage des stages et de l'alternance. Il distingue l'alternance, en tant que méthode pédagogique propre, des stages dont il propose une typologie.

A propos de l'alternance, le CEF prend note que, quatre ans après l'accord de coopération initial, un avenant²⁰ permettra enfin la mise en place d'un contrat unique pour les

¹⁵ Avis 9 Approche des liens entre enseignement, formation et emploi

¹⁶ Avis 80 : Refondation des humanités professionnelles et techniques

¹⁷ Avis 51 : Validation des compétences

Avis 61 : Propositions pour le redéploiement de la commission communautaire des métiers et qualifications

¹⁸ Avis 92: Propositions relatives à l'organisation de la consultation en Communauté française Wallonie-Bruxelles à propos du cadre européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie

Avis 93: Contributions du CEF à la consultation en Communauté française Wallonie-Bruxelles à propos du cadre européen des qualifications pour l'apprentissage tout au long de la vie

Avis 94: Un cadre des qualifications pour la CFWB

Avis 106 : Construire un cadre francophone des certifications

¹⁹ Avis 68 : Des multiples formes de relations emploi-formation à la formation en alternance

Avis 69 : La professionnalisation de l'encadrement des stagiaires en entreprise

Avis 109 : Définir une typologie des relations stagiaire-opérateur- entreprise

²⁰ Voir, à ce propos, l'Avis 110 de la CCFEE à propos du Projet d'avenant à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance.

opérateurs d'alternance dans le cadre de l'obligation scolaire et d'une coupole commune aux acteurs de l'alternance wallons et bruxellois francophones.

Au sujet des stages, le CEF constate que la typologie qu'il a proposée a inspiré le décret *grilles horaires et stages* concernant l'enseignement secondaire. Il regrette que, contrairement à ce qui est recommandé dans l'Avis 109, cette typologie n'intervienne que dans le cadre de l'enseignement en FWB et ne s'étende pas à l'ensemble des opérateurs d'enseignement et de formation.

Conclusions

Ainsi, les Avis du CEF ont souvent été à l'initiative de la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la COCOF pour la mise en place d'outils et de structures communs assurant la transparence des certifications, facilitant la reconnaissance des acquis des citoyens et leur mobilité, tant au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles que vers les autres communautés du pays ou au niveau international.

Le CEF se réjouit de cette évolution et recommande de **concentrer les efforts des gouvernements et du collègue sur l'approfondissement et la mise en œuvre de ces chantiers** en veillant à ce que des moyens tant financiers qu'humains adéquats en permettent le bon développement dans le cadre d'une politique cohérente, partagée entre les différentes autorités politiques concernées et concertée avec les acteurs impliqués.

Le CEF souligne aussi l'importance des réformes entreprises pour la refondation de l'enseignement qualifiant en l'intégrant pleinement dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Il insiste sur la nécessité de poursuivre cette refondation en se centrant plus particulièrement sur le second degré dont l'organisation actuelle s'intègre mal dans le projet qui se met en place. Le CEF prépare un Avis détaillé à ce propos.

Le CEF réitère sa recommandation d'adoption par accord de coopération d'une typologie commune à l'ensemble des opérateurs d'enseignement et de formation pour les stages dans le but de clarifier la complexité de la demande vis-à-vis des employeurs et de servir de base aux objectifs généraux des différents types de relation stagiaire-opérateur-entreprise.

5. Parcours du citoyen

5.1. Orientation

Selon le CEF, l'orientation est essentielle pour permettre au citoyen de réussir les transitions dans son parcours de vie.

Les recommandations de la thématique Orientation de l'Année des compétences insistent sur le fait que *l'orientation est une politique. Elle est articulée aux politiques de l'emploi et de l'enseignement mais devrait l'être également à d'autres politiques dont les politiques de la jeunesse et de l'éducation permanente... Dans cet esprit, cette politique doit se décliner*

en objectifs spécifiques et autonomes et disposer des moyens propres nécessaires à son déploiement et à sa pérennisation²¹.

Le CEF retient les définitions suivantes :

L'orientation consiste à permettre à l'individu de se mettre en capacité de prendre conscience de ses caractéristiques personnelles et de les développer en vue du choix de ses études, de ses formations et de ses activités professionnelles, dans toutes les conjonctures de son existence, avec le souci conjoint du devenir collectif solidaire et de l'épanouissement de sa personnalité et de sa responsabilité. (Définition de l'UNESCO amendée par le CEF)

Cette définition est à compléter par celle prise par le Conseil des ministres européens en 2005.

L'orientation professionnelle est envisagée comme un processus continu d'appui aux personnes tout au long de leur vie pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre leur projet personnel et professionnel en clarifiant leurs aspirations et leurs compétences par l'information et le conseil sur les réalités du travail, l'évolution des métiers et professions, du marché de l'emploi, des réalités économiques et de l'offre de formation.

Des nombreux Avis²² consacrés à l'orientation, le CEF rappelle les recommandations suivantes :

L'utilisateur doit être au centre de son processus d'orientation.

Cela suppose que l'on prenne en compte plusieurs considérations.

- ▶ *Il doit bénéficier de services d'information et d'orientation faisant l'objet d'une assurance de qualité (agrément, charte de qualité...), d'un libre accès y compris financier aux services et de la pleine propriété des informations qui le concernent et d'autonomie dans ses choix.*
- ▶ *Il y a lieu d'articuler et calibrer davantage les interventions en faveur de l'utilisateur, lequel a droit à une offre d'orientation cohérente et lisible pour lui, répondant à ses besoins.*

Concernant l'orientation des adultes et des jeunes dans le cadre de l'insertion et de la formation professionnelle :

- ▶ *Le système d'orientation s'adressant aux personnes en recherche d'emploi et/ou de formation professionnelle doit rechercher un équilibre entre les souhaits, aptitudes et compétences de la personne et les besoins du marché du travail et un équilibre entre l'autonomie de la personne dans son parcours d'orientation et le besoin de suivi.*
- ▶ *Le système de sécurité sociale doit être revu pour garantir à l'utilisateur une mobilité professionnelle et sociale « sécurisée », sans remettre en question la légitime recherche de la stabilité d'emploi.*

Concernant les élèves et étudiants :

- ▶ *Les CPMS jouent un rôle central mais ils manquent de moyens.*
- ▶ *L'orientation vers et dans le qualifiant doit se faire en lien avec les services*

²¹ Issu des cahiers thématiques annexés au memorandum de l'année des compétences

²² Avis 78 : Orientation et information sur les études, les formations et les métiers

Avis 90 : Orientation, guidance, information... tout au long de la vie

Avis 97 : L'orientation des adultes et des jeunes dans le cadre de l'insertion et de la formation professionnelle

Avis 98 : L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie

Avis 101 : Une démarche d'orientation au troisième degré secondaire

d'orientation de la formation professionnelle et le monde professionnel.

- ▶ *L'enseignement de promotion sociale doit être mieux connu dans l'enseignement secondaire et pris en compte par les CPMS.*
- ▶ *Dans l'enseignement supérieur, des services d'information et d'orientation tels qu'ils ont été définis par décret doivent exister pour tous, dans chaque région.*
- ▶ *Le système d'orientation s'adressant aux élèves et aux étudiants doit se concevoir comme soutien à un processus continu. Ceci implique une attention particulière aux moments de transition. Il faut aussi préparer l'accès à la profession : permettre au diplômé une démarche autonome d'insertion professionnelle ; ceci implique une bonne connaissance du monde professionnel et donc une collaboration structurée avec celui-ci.*
- ▶ *A côté des professionnels de l'information et de l'orientation, les enseignants et formateurs ont un rôle essentiel à jouer dans le processus.*
- ▶ *Le CEF souhaite que la communauté éducative favorise la maturation des choix d'orientation de l'élève. Cela signifie :*
 - *donner du sens aux apprentissages et motiver les élèves, tout en leur permettant de se faire une idée du monde socioéconomique*
 - *soutenir la démarche de maturation vocationnelle*
 - *effectuer un travail de sensibilisation et de formation des enseignants*
 - *Une collaboration avec le monde professionnel doit faire l'objet d'une structuration, d'une systématisation, d'une visibilité et d'une égalité d'accès la plus large possible.*

La lisibilité des dispositifs existants doit être renforcée.

- ▶ *Face à un paysage extrêmement touffu des intervenants dans le processus d'orientation, un travail de clarification est indispensable.*
- ▶ *Un lien doit être établi entre l'orientation hors enseignement et les services d'orientation offerts dans le cadre de l'enseignement.*

Une structure d'appui aux professionnels de l'orientation rendra possible le travail en réseau et favorisera la recherche d'une démarche qualité.

Cette structure d'appui aura pour missions de :

- ▶ *favoriser une réflexion et une coopération en réseau*
- ▶ *développer une assurance qualité*
- ▶ *développer la formation continue pour les acteurs et les professionnels de l'orientation, sachant que cette mission serait de l'ordre de la subsidiarité et viserait la recherche d'économies d'échelles.*

Cette dernière recommandation du CEF a eu un écho lors de la thématique de l'Orientation de l'Année des compétences :

Un processus participatif mené à travers des actions a réuni des opérateurs de l'orientation du monde de l'enseignement et de la formation, des opérateurs travaillant avec les publics et les publics eux-mêmes.

Cette démarche conjointe aux acteurs impliqués dans les actions de terrain et au niveau institutionnel a débouché sur une meilleure connaissance des pratiques des uns et des autres mais également et surtout sur la construction d'un espace de confiance, de

connaissance et de reconnaissance mutuelles que les participants à ces deux niveaux institutionnels souhaitent préserver et prolonger.

D'une certaine façon, les participants, en partant de la réalité des publics et des opérateurs, ont concrétisé les constats et recommandations formulés par de nombreux acteurs et résumés par le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) dans ses avis 97 et 98 concernant notamment la création d'un « centre de ressources commun aux opérateurs de l'orientation » favorisant la lisibilité et l'accessibilité des offres aux publics mais aussi le soutien aux professionnels de l'orientation²³.

Les participants à la thématique insistent pour que les engagements politiques futurs soutiennent et amplifient le travail amorcé en 2013 en associant les acteurs concernés à différents niveaux d'action, y compris les acteurs qui travaillent avec les publics et en accordant les moyens nécessaires à son déploiement.

5.2. Lutte contre l'exclusion et le décrochage

Tant au niveau européen qu'au niveau régional, l'accent mis sur l'éducation et la formation en vue du développement économique et social vise aussi à assurer la cohésion sociale.

Ce pari suppose une attention particulière aux publics qui risquent de se voir exclus de cet accès à la *société de la connaissance*. La première approche, en vue de renforcer cette cohésion, est la prévention.

Dans ce cadre, l'importance de l'apprentissage de la langue de l'enseignement dès le maternel²⁴, de l'éducation à la citoyenneté²⁵, de l'attention portée au développement harmonieux et global de la personne²⁶, de l'intégration des migrants²⁷ est essentielle.

Abandons scolaires précoces

L'abandon scolaire précoce est une préoccupation qui fait l'objet d'un critère de référence au niveau européen. Cet objectif n'est pas atteint en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le critère concerne les jeunes sortant de l'école avant 18 ans ou non sans certification. Il recouvre donc à la fois le décrochage scolaire et le non-aboutissement des études au cours de l'enseignement obligatoire.

Les facteurs liés tant au décrochage qu'aux parcours non aboutis sont multiples et inter-corrélés.

Les élèves fréquentant l'école ont des besoins spécifiques et différenciés. Il faudra donc, dans une structure unifiée, pouvoir donner des réponses différenciées (différentes et adaptées) à l'appel des jeunes en situation de pré-décrochage, d'abandon scolaire ou de déscolarisation.

Il convient donc d'agir à plusieurs niveaux : les établissements scolaires et leur organisation, les structures scolaires, les familles, les jeunes ; en fait, les quatre grands

²³ Issu des cahiers thématiques annexés au [Mémoire de l'année des compétences](#)

²⁴ Cf. Avis 103 : Regards croisés sur l'enseignement maternel au départ d'une réflexion sur l'apprentissage de la langue de l'enseignement

²⁵ Cf. Dossier en cours d'instruction : Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages en Fédération Wallonie-Bruxelles

²⁶ Cf. Avis 112 : La Bildung au cœur de l'Éducation

²⁷ Cf. Avis 119 : Migration et éducation ainsi que l'instruction d'un dossier en cours

domaines dans lesquels les facteurs jouant un rôle positif ou négatif sur le décrochage/raccrochage scolaire peuvent être replacés : la société, la famille, l'école et l'élève.

Les recommandations du CEF²⁸ concernent ainsi les structures et l'organisation scolaires en y incluant l'orientation, la prise en charge, tant sociale qu'individuelle, du jeune et la nécessité d'une action conjointe de multiples acteurs autour de l'école et du jeune.

Le CEF se réjouit du récent *décret organisant des politiques conjointes de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention des violences et de l'accompagnement des démarches d'orientation*. Il espère que sa mise en œuvre permettra de répondre aux recommandations suivantes :

Le CEF insiste sur la nécessité d'une remédiation immédiate pour les jeunes en échec (dès le fondamental), sur une structuration évitant les phénomènes de relégation, ce qui suppose de permettre un choix positif soutenu par un dispositif d'orientation.

Le CEF recommande de procéder à des actions conjointes et durables menées par les autorités éducatives en étroite coordination avec les enseignants, les parents, les centres PMS, l'administration de l'Enseignement, l'aide à la jeunesse, les organisations locales d'aide en milieu ouvert, les autorités régionales de formation et d'insertion professionnelle. Ces actions se situeraient en amont et en aval de la rupture de formation.

Insertion socioprofessionnelle des travailleurs

Depuis 2004, le plan d'activation des chômeurs remplace le plan d'accompagnement. On assiste à un centrage de la responsabilité sur l'individu. Ce plan d'activation fédéral qui se décline en mesures au niveau régional va relever de la compétence des seules régions, suite à la réforme de l'Etat.

Depuis 2009, un focus particulier est mis sur les jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans. La recommandation européenne²⁹ *garantie jeune* déjà adoptée par le Conseil et en discussion au Parlement européen renforce cet accent mis sur les jeunes tout en modifiant le paradigme : *veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel*. La responsabilité devient clairement partagée : le jeune doit se mettre à l'emploi ou s'inscrire dans une formation, un apprentissage ou un stage mais les pouvoirs publics s'engagent à le rendre possible.

Le CEF s'est intéressé³⁰ à l'effet possible de l'activation sur la formation. Les opérateurs de formation pourront-ils faire face à un afflux du public à former ? L'incitation forte à la formation aura-t-elle des conséquences sur les dispositifs de formation, sur la dynamique motivationnelle des apprenants et donc modifiera-t-elle les conditions d'exercice du métier de formateur ? La mise en place de la garantie jeune pose des questions de même type. Ne risque-t-on pas, à défaut d'emploi, de proposer n'importe quel stage et, à défaut de stage, n'importe quelle formation ?

²⁸ Avis 104 : Le décrochage scolaire. Contexte et définitions. Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

²⁹ Voir à ce propos l'Avis 106 de la CCFEE : Mise en place d'une *garantie pour la jeunesse* en Région bruxelloise : enjeux et opportunités.

³⁰ Avis 114 : De la volonté d'activation des chômeurs à la problématique des publics contraints à la formation

Pour éviter ces pièges, il est essentiel, pour le CEF, d'organiser un accompagnement des parcours. Tous ne sont pas semblables et ne peuvent se traiter de la même manière. Certains nécessitent juste une mise à l'emploi, d'autres une formation, d'autres encore une véritable insertion socioprofessionnelle. L'orientation est essentielle pour permettre une organisation adéquate de l'accompagnement. Une concentration des moyens sur les parcours des publics les plus éloignés de l'emploi à un moment donné est une piste pour pouvoir répondre à la masse des besoins.

A ce propos, le CEF a recommandé de *prévoir un tiers secteur de l'orientation pour s'occuper des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. La mise en place d'un tiers secteur de l'orientation ou d'un véritable réseau de coopération permettrait de faire bénéficier l'ensemble des demandeurs d'emploi qui en ont besoin des compétences et professionnalités développées dans chacune des organisations (formation, emploi et enseignement).*

Dans la poursuite de cette réflexion, le CEF instruit un dossier sur *l'accompagnement individualisé, une affaire de réseau ?* en interrogeant le concept de *case management* mis en œuvre en Flandre, en Communauté germanophone et en Suisse (dans le cadre de la formation professionnelle des jeunes)³¹.

6. Conditions de mise en œuvre

6.1. Formation des enseignants et formateurs

Présent dans les nombreux Avis traitant explicitement de la formation des enseignants³², des formateurs et des formateurs de formateurs, ce thème se retrouve également dans de multiples Avis abordant d'autres thématiques dans lesquelles une référence précise est faite à la formation des enseignants et formateurs.

Ci-dessous sont repris quelques exemples liés aux thématiques abordées dans ce document.

Définition de concepts clés

Avis 113 : Compétences non techniques, compétences transversales, une question de contexte : Au cours de leur formation initiale et continue, les formateurs doivent être sensibilisés à la prise en compte des compétences non techniques ainsi qu'à la mise en œuvre des méthodologies de formation et d'évaluation appropriées.

Outils et structures

Avis 80 : Refondation des humanités professionnelles et techniques : Afin de permettre de pouvoir faire face aux exigences spécifiques de l'enseignement qualifiant, le CEF recommande de renforcer leur formation initiale et continuée...

³¹ CEF : L'accompagnement individualisé. Une affaire de réseau. Actes de la séance de rentrée de la Chambre de la Formation du 10 septembre 2013

³² Cf. le tableau des Avis p2

Orientation

Avis 98 : *L'orientation dès l'école obligatoire et tout au long de la vie* : Même si l'orientation n'est pas leur mission essentielle, les enseignants jouent un rôle dans l'accueil et l'accompagnement du jeune dans la construction d'un projet d'étude et/ou de formation débouchant sur un projet professionnel.

Lutte contre l'exclusion et le décrochage

Avis 104 : *Le décrochage scolaire. Contexte et définitions. Constats, pistes de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire*: Afin d'agir efficacement sur la prévention du décrochage scolaire et d'atteindre 100% d'accrochage scolaire, le CEF recommande de faire de la remédiation immédiate pour les élèves en échec ou en difficulté scolaire une priorité et, pour ce faire, d'assurer aux acteurs de l'enseignement une formation adaptée à cet objectif. [...] La formation des membres de la communauté enseignante aux techniques d'accueil, à la gestion des tensions et des comportements des jeunes en situation scolaire difficile, doit faire l'objet d'une attention toute particulière.[...] Aller vers un système cohérent d'information sur le décrochage scolaire demande un maillage des organismes existants et une structure d'appui qui permette la rencontre entre les différents acteurs, un travail commun, une charte de qualité, une formation initiale et continue des différents acteurs.

Avis 114 : *De la volonté d'activation des chômeurs à la problématique des publics contraints à la formation* : Prendre en compte l'évolution du public dans l'organisation du travail et la formation des formateurs : soutenir par une formation continue adaptée les formateurs qui doivent répondre à de nouvelles exigences professionnelles.

Qualité

Avis 35 : *Enseignement supérieur, Universités et Hautes Ecoles. L'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur* : l'Avis dresse une liste *autour des variables de présage* qui inclut la formation initiale des enseignants et la formation continue...

Dans la recommandation européenne EQARF³³ dont traite l'Avis 108³⁴, la participation à la formation continue du personnel (enseignants et formateurs) est un indicateur de qualité.

La qualité d'un système scolaire ne peut excéder celle de son corps enseignant.

Cette réflexion du rapport McKinsey³⁵ illustre bien l'importance de la formation des enseignants et formateurs.

Le développement des nouveaux outils (acquis d'apprentissage, crédits, cadre des certifications) implique l'introduction de ces concepts dans la formation tant initiale que continue.

Outre la formation centrée sur le cœur de métier, dans le cadre des parcours d'apprentissage tout au long de la vie des citoyens, il convient d'apporter une attention aux thématiques telles que l'orientation, la lutte contre le décrochage et l'exclusion, la gestion de la qualité, l'éducation à la citoyenneté, l'ouverture aux cultures...

³³ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels

³⁴ Avis 108 : Vers une politique cohérente de gestion de la qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

³⁵ Les clés du succès des systèmes scolaires les plus performants. Rapport McKinsey 2007

6.2. Gestion de la qualité

La gestion de la qualité est une condition essentielle à la confiance mutuelle entre opérateurs.

Elle s'est développée dans le cadre de l'enseignement supérieur, en lien avec le processus de Bologne, dans la perspective de la comparabilité des certifications entre pays et de la mobilité étudiante. C'est dans ce cadre qu'est née l'Agence d'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES).

Dans l'enseignement obligatoire, de promotion sociale ou supérieur artistique, l'inspection est garante du niveau des études et des pratiques inspirées du paradigme de gestion de la qualité commencent à s'installer.

La formation professionnelle, plus proche du monde de l'entreprise par sa mission de formation en vue de la mise à l'emploi, a développé des politiques de gestion de la qualité liées à des méthodologies de type EFQM ou à des normes de type ISO.

Les travaux de construction du Cadre francophone des certifications ont reconnu ces trois types d'approches comme pertinentes pour chacun des acteurs concernés tout en définissant des principes communs pour la gestion de la qualité au sein du CFC, adoptés par tous et préconisant de favoriser une convergence des systèmes, démarches et procédures de gestion de la qualité sur base d'échanges de bonnes pratiques, de mécanismes consultatifs, de projets pilotes de coopération inter-opérateurs, etc. Un relevé des points d'amélioration à apporter par les différents opérateurs pour atteindre les objectifs communs a été effectué.

Le dialogue et la coopération initiés dans le cadre de la mise en place du CFC se sont prolongés au cours et dans le cadre de l'Année des compétences. Des initiatives de rapprochement de démarches de gestion de la qualité communes aux partenaires du SFMQ afin d'assurer entre eux l'acquisition effective des acquis d'apprentissages attendus par les apprenants sont en cours.

Ces démarches correspondent aux attentes définies par le CEF dans certaines de ses recommandations³⁶ :

- ▶ Assurer **transparence et visibilité des approches qualité**, dans le respect des démarches déjà élaborées, en tenant compte des spécificités des opérateurs d'enseignement et de formation et en évitant une approche normative.
- ▶ Se diriger vers une **approche commune de la gestion de la qualité du processus de certification** en vue d'assurer la confiance mutuelle. Celle-ci peut se faire par une définition commune des niveaux de maîtrise des acquis d'apprentissage partagés entre opérateurs et, par exemple, par des échanges de pratiques ou par des participations croisées aux jurys, incluant des professionnels de terrain.

Le CEF constate cependant que la recommandation européenne instaurant un cadre commun pour la gestion de la qualité (EQARF)³⁷ reste, parmi les recommandations concernant le processus de Copenhague, la moins investie dans l'espace Wallonie-Bruxelles.

³⁶ Avis 108 : Vers une politique cohérente de gestion de la qualité dans le cadre de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

³⁷ Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels

La recommandation EQARF s'attache en effet à la qualité de l'ensemble du processus d'éducation et de formation professionnelle en invitant les Etats membres à appliquer, **tant au niveau du système que des opérateurs**, une démarche en quatre étapes (planification, mise en œuvre, évaluation et réexamen). Des descripteurs indicatifs explicitent ces étapes respectivement aux niveaux du système et des opérateurs. Une série de 10 indicateurs sont proposés.

L'avant-projet d'accord de coopération organisant la mise en œuvre d'un Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs (*Cadastre des sortants*) devrait permettre de définir de tels indicateurs.

Le CEF rappelle les recommandations suivantes :

- ▶ Définir une **vision stratégique** à partager entre les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la COCOF pour le développement d'une politique commune en matière d'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Décliner et faire partager cette **vision stratégique** par les opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation, ainsi que par le Consortium de validation des compétences, dans cette même logique de développement des conditions nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie.
- ▶ Définir **les objectifs, les rôles et missions** de chaque « opérateur » dans ce cadre, afin de concrétiser cette vision stratégique.
- ▶ **Développer des outils de pilotage et/ou coordonner les outils de pilotage existants** par rapport à ces objectifs et ce, à chaque niveau (au niveau stratégique de la communauté française, au niveau territorial intermédiaire et au niveau des institutions d'enseignement et de formation).
- ▶ Prévoir **un lieu unique de coordination** des composantes ou démarches utiles à la mise en œuvre d'une politique cohérente d'apprentissage tout au long de la vie (validation des compétences, Service francophone des métiers et qualifications, gestion de la qualité...).
- ▶ Développer des **indicateurs et statistiques compatibles** pour les différents « opérateurs » dans le but d'assurer le pilotage précité, en fonction de la stratégie et des objectifs définis.
- ▶ Tenir compte à chaque niveau de ses indicateurs pour **évaluer régulièrement les progrès** vers les objectifs prédéfinis et adapter la vision stratégique et sa déclinaison en objectifs opérationnels au regard des résultats observés.

7. Conclusions et perspectives

Les politiques croisées en matière d'éducation et de formation : un champ spécifique en voie de création

Les Avis et recommandations du CEF liées aux thématiques de l'Année des compétences témoignent de la constitution progressive du champ spécifique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ainsi que le développement des politiques croisées (Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie, Commission communautaire française de la région de Bruxelles Capitale)

En effet, des dispositifs communs à l'enseignement de la FWB, à la Wallonie et à la COCOF, suite aux discussions au sein du CEF, se sont constitués sur base d'accord de coopération intra-francophone, entre les trois entités politiques : le Consortium de validation des compétences, le Service francophone des métiers et des qualifications, le Cadre francophone des certifications... Ces dispositifs sont issus de politiques croisées et sont gérés par les trois entités.

L'attention croissante à l'apprentissage tout au long de la vie va amplifier cette évolution.

Ce nouveau champ rend nécessaire la clarification du paysage consultatif et décisionnel en matière d'enseignement et de formation, à la fois dans les domaines de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement non obligatoire et de la formation professionnelle, avec notamment en point de mire la mise au point d'un véritable processus de pilotage et de régulation.

Enseignement obligatoire et enseignement non obligatoire : pilotage et régulation en cours

Dans le domaine de l'enseignement obligatoire, la commission de pilotage (COPI) est la clef de voûte du pilotage. Dans le domaine de l'enseignement non obligatoire, l'ARES et son organisation joueront à l'avenir un rôle comparable pour l'enseignement supérieur. De même, le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale assure le pilotage pour cet enseignement qui couvre à la fois l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Par contre, force est de constater que rien de comparable n'a été institué pour ce champ spécifique qui se constitue progressivement sous nos yeux, celui de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ainsi que pour la mise en œuvre des politiques croisées.

Le CEF : un aiguillon victime de ses succès et de la territorialisation des enjeux

Dans ce champ, et en l'absence d'impulsion politique systématique, le CEF a joué, au cours des dix dernières années, un rôle d'aiguillon par ses Avis, ses recommandations et ses contributions.

Ainsi, sur base des propositions du CEF, les gouvernements ont créé divers outils indispensables au développement de ce champ spécifique d'ailleurs promu par les recommandations européennes : le Consortium de validation des compétences, le Service francophone des métiers et des qualifications, le Cadre francophone des certifications, les unités d'acquis d'apprentissage, la prise en compte partielle (non aboutie, hélas!) des Avis concernant la politique d'orientation scolaire et professionnelle, la diffusion des démarches *qualité* au sein de l'enseignement et de la formation professionnelle, etc.

Généralement en prise avec les organismes de formation professionnelle (FOREM, Bruxelles Formation, IFAPME,) et leurs comités de gestion paritaire, le CEF a favorisé patiemment le dialogue entre l'enseignement et la formation. Toutefois, le CEF a constaté le déplacement et parfois l'éclatement parcellaire des débats vers les instances liées aux outils nouvellement créés, vers les autres lieux de pilotage (COPI) ou vers les régions, points

d'ancrage des politiques de formation professionnelle gérées paritairement ou encore vers les conseils économiques et sociaux régionaux qui revendiquent légitimement de peser davantage sur les orientations en matière d'enseignement et de formation dans le cadre des politiques croisées.

Il est à noter aussi que, parallèlement à cette dynamique, se développent des préoccupations de territorialisation des politiques d'enseignement et de formation en prise avec les politiques d'expansion économique menées par les régions.

La création des pôles d'enseignement supérieur et des bassins de vie (non encore opérationnels) en sont le témoignage³⁸. Les bassins de vie, définis comme des lieux de synergie entre l'enseignement, la formation et l'emploi et leurs acteurs opérationnels ancrés dans les réalités territoriales, sont liés à une reconfiguration des comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF) en Wallonie et à une place réaffirmée pour la Commission Consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE) de Bruxelles qui coopère plus étroitement désormais avec le Conseil économique et social de la région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), Actiris et Bruxelles Formation). Les bassins de vie sont également liés aux Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant (IPIEQ) qui coordonnent, en présence de représentants des CSEF ou de la CCFEE, du FOREM ou d'Actiris et de l'enseignement de promotion sociale, l'offre d'enseignement du qualifiant.

Le CEF a été à l'initiative de la mise en place du champ spécifique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie tout en conservant des compétences larges dont certaines entrent en concurrence avec d'autres Conseils. L'organisation de ce champ spécifique se développe au niveau sous-régional sans qu'un organe n'ait une mission de consultation explicitement liée aux politiques croisées des trois entités FWB, Wallonie et COCOF. Le CEF ne se trouve-t-il pas ainsi à la croisée des chemins ?

2013, Année des compétences : à la recherche d'un pilotage et d'une régulation pour les politiques croisées en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie

C'est dans le cadre de l'Année des compétences qu'a été mise en place, au niveau des fonctionnaires dirigeants des organismes publics et des présidents des conseils généraux, des fédérations des organismes d'insertion socioprofessionnelle, une (trop ?) large coordination entre les acteurs de l'enseignement et de la formation, qu'ils relèvent de l'enseignement obligatoire ou non obligatoire et évidemment de la formation professionnelle. Le CEF était présent lors de ces réunions qui distinguaient un niveau *coordination générale* et un niveau plus opérationnel.

L'objectif était de porter des thèmes transversaux aux acteurs et de développer des projets concrets autour de ces thèmes en se mettant à l'écoute des travailleurs de terrain.

Double intention en réalité, à savoir préoccupation de pilotage général et préoccupation d'identification des contraintes sur le terrain dans la mise en œuvre.

A la clôture de l'Année des compétences, outre les recommandations générales qui en ont découlé, l'intention de poursuivre cette dynamique a été clairement manifestée, tant par les acteurs que par l'ensemble des ministres présents.

Des pistes ont été formulées, notamment par le CEF, dont celle qui consiste à inscrire cette initiative dans un processus plus large de pilotage de la politique d'éducation et de formation tout au long de la vie.

De même, un intérêt a été marqué pour la création -suivant des modalités à étudier- d'un organe permanent des directions générales de la formation et de l'enseignement. Cet organe examinerait la faisabilité de certaines propositions ou avis émis et développerait des expériences pilotes à évaluer et à mettre ensuite en œuvre sur base de décisions politiques bien préparées et abouties.

³⁸ Avis 118 : Bassins de vie Emploi-Formation-Enseignement, quel rôle pour le CEF ?

Le CEF essaiera de formuler, dans la foulée du présent Avis, une proposition concernant le processus de pilotage en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

